

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°44 du 21 octobre 2011

PARTIE TEMPORAIRE

Armée de terre

Texte n°8

CIRCULAIRE N° 149733/DEF/RH-AT/CONCOURS/EMS

relative à l'organisation et à la mise en œuvre des épreuves du concours du diplôme technique en 2012.

Du 11 juillet 2011

CIRCULAIRE N° 149733/DEF/RH-AT/CONCOURS/EMS relative à l'organisation et à la mise en œuvre des épreuves du concours du diplôme technique en 2012.

Du 11 juillet 2011

NOR D E F T 1 1 5 1 7 1 9 C

Références :

Instruction n° 13013/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 5 mai 2009 (BOC N° 18 du 29 mai 2009, texte n° 52 ; BOEM 770.3.3.2) modifiée.

Circulaire n° 270982/DEF/RH-AT/IF/SC/EMS du 26 février 2010 (BOC N° 10 du 12 mars 2010, texte n° 26) modifiée.

Pièce(s) Jointe(s) :

Cinq annexes.

Référence de publication : BOC N°44 du 21 octobre 2011, texte 8.

L'enseignement militaire supérieur du premier degré (EMS 1) est sanctionné par le diplôme technique (DT). Pour y accéder, l'une des trois voies possibles est le concours sur épreuves dans l'une des cinq filières suivantes :

- sciences de l'ingénieur (SI) ;
- sciences de l'homme et de la société (SHS) ;
- langues et relations internationales (LRI) ;
- administration gestion logistique (AGL) ;
- systèmes de télécommunication et d'information (STI).

Tout candidat peut s'inscrire à deux de ces options, sous réserve de répondre aux conditions spécifiques de chacune d'elles.

La présente circulaire précise le calendrier prévisionnel des épreuves écrites et orales ainsi que les modalités d'organisation et de mise en œuvre du concours d'admission au DT en 2012.

1. CALENDRIER DES ÉPREUVES.

1.1. Épreuves écrites d'admissibilité.

Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront du 3 au 11 janvier 2012 ⁽¹⁾ inclus dans les salles d'examen régionales du Fort-Neuf de Vincennes (94), selon le calendrier prévisionnel présenté ci-après.

DATES.	HORAIRES.	LRI.	SHS/EEPMS (1).	SI.	AGL.	STI.
Mardi 3 janvier 2012.	9 h 00 à 12 h 00.			Synthèse.		

Mardi 3 janvier 2012.	14 h 00 à 17 h 00.	Langue vivante 1.				Informatique.
Mercredi 4 janvier 2012.	8 h 30 à 11 h 30.			Mathématiques.		
Mercredi 4 janvier 2012.	14 h 00 à 17 h 00.	Langue vivante 2.				Réseaux et transmission de données.
Jeudi 5 janvier 2012.	8 h 30 à 11 h 30.			Sciences physiques.		
Jeudi 5 janvier 2012.	14 h 00 à 17 h 00.	Relations internationales.				Mathématiques.
Vendredi 6 janvier 2012.	8 h 30 à 11 h 30.			Introduction aux systèmes d'information.		
Vendredi 6 janvier 2012.	14 h 00 à 17 h 00.				Comptabilité.	
Lundi 9 janvier 2012.	8 h 30 à 11 h 30.				Mathématiques.	
Lundi 9 janvier 2012.	14 h 00 à 17 h 00.				Économie.	
Mardi 10 janvier 2012.	8 h 30 à 11 h 30.		Histoire.			
Mardi 10 janvier 2012.	14 h 00 à 17 h 00.		Culture générale.			
Mercredi 11 janvier 2012.	8 h 30 à 11 h 30.		Droit.			
(1) Éducation et entraînement physiques, militaires et sportifs.						

Compte tenu du nombre important de candidats inscrits simultanément au concours sur titre et à celui sur épreuves, le calendrier précis des épreuves écrites ne sera arrêté définitivement que lorsque les résultats de la commission du 2 décembre 2011 attribuant le DT sur titre seront connus. Le nouveau calendrier sera alors mis en ligne sur le site intranet de la direction des ressources humaines de l'armée de terre [(DRHAT) (bouton concours - rubrique EMS 1/DT)].

1.2. Épreuves orales d'admission.

Les épreuves orales d'admission se dérouleront du jeudi 16 au mardi 21 février 2012 ⁽¹⁾ inclus à l'école militaire (Paris 75007) dans les locaux de l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique (EMSST).

1.3. Diffusion des résultats.

La diffusion des résultats, par message et sur le site intranet de la DRHAT (bouton concours - rubrique DT/résultats) est prévue :

- pour l'admissibilité : semaine 5 ⁽¹⁾ ;
- pour l'admission : semaine 10 ⁽¹⁾.

2. MODALITÉS D'ORGANISATION DES ÉPREUVES.

Les modalités précises d'organisation des différentes épreuves ainsi que la composition de la commission de

surveillance, de la cellule de mise en œuvre du concours et du jury figurent en annexes I. à V.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le général,
sous-directeur du recrutement,*

Benoît ROYAL.

(1) Date prévisionnelle.

ANNEXE I.
ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ.

1. NATURE DES ÉPREUVES.

Les épreuves écrites d'admissibilité comportent une épreuve commune à toutes les filières ainsi que trois épreuves spécifiques à chaque filière. Chaque épreuve est notée de 0 à 20 et toute note inférieure à 6 sur 20 à l'une des épreuves est éliminatoire.

1.1. Épreuve commune d'analyse synthèse (durée : 3 h – coefficient : 2).

Cette épreuve, commune à toutes les filières, est destinée à vérifier l'aptitude du candidat à réaliser l'analyse et la synthèse d'un ensemble de documents de sources diverses. Elle consiste en la rédaction, à partir d'un dossier traitant d'un problème contemporain à caractère général, d'une note de synthèse comprenant 600 mots (+/- 15 p. 100). Cette épreuve ne comporte pas de programme particulier sinon la connaissance des grands problèmes d'actualité.

1.2. Épreuves par filière.

1.2.1. Filière sciences de l'homme et de la société.

Le programme des épreuves de chaque filière figure dans la circulaire citée en référence.

ÉPREUVES.	DURÉE.	COEFFICIENT.
Culture générale.	3 heures	4
Histoire.		
Problèmes fondamentaux de droit public.		

Pour l'option SHS/EEPMS, les candidats devront satisfaire, avant les épreuves écrites, à des épreuves physiques et sportives seuil définies dans la circulaire de référence, qui n'entrent pas dans les coefficients du concours. L'échec à ces épreuves physiques et sportives seuil est éliminatoire de l'option SHS/EEPMS mais pas de la filière SHS.

1.2.2. Filière sciences de l'ingénieur.

Le programme des épreuves de chaque filière figure dans la circulaire citée en référence.

ÉPREUVES.	DURÉE.	COEFFICIENT.
Mathématiques.	3 heures	4
Sciences physiques.		
Introduction aux systèmes d'information.		

1.2.3. Filière langues et relations internationales.

Le programme des épreuves de chaque filière figure dans la circulaire citée en référence.

ÉPREUVES.	DURÉE.	COEFFICIENT.
Relations internationales.	3 heures	4
Langue vivante 1.		
Langue vivante 2.		

Les épreuves de langue vivante comportent un thème, une version et des questions de civilisation.

1.2.4. Filière administration gestion logistique.

Le programme des épreuves de chaque filière figure dans la circulaire citée en référence.

ÉPREUVES.	DURÉE.	COEFFICIENT.
Mathématiques.	3 heures	4
Comptabilité.		
Économie.		

1.2.5. Filière systèmes de télécommunications et d'information.

Le programme des épreuves de chaque filière figure dans la circulaire citée en référence.

ÉPREUVES.	DURÉE.	COEFFICIENT.
Mathématiques.	3 heures	4
Réseaux et transmission de données.		
Informatique.		

2. ORGANISATION DES ÉPREUVES.

Le bureau concours de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT/BC) est chargé de l'organisation et de la mise en œuvre des épreuves.

2.1. Convocation des candidats.

Les listes des candidats autorisés à concourir seront mises en ligne par la DRHAT/bureau coordination des carrières et mobilité (BCM) sur intraterre (site de la DRHAT).

La note d'organisation du concours sera mise en ligne dès le mois d'octobre 2011 sur intraterre - site de la DRHAT (bouton concours - rubrique EMS 1/DT). Le calendrier définitif des épreuves sera mis en ligne sur intraterre début décembre 2011.

À partir des listes des candidats autorisés à concourir et de la note d'organisation du concours, le groupement de soutien de la base de défense (GSBdD) ou l'organisme d'administration (OA) dont dépend le candidat transmettra les convocations aux formations d'emploi des candidats au concours.

Les candidats seront mis en route par leur formation d'emploi de manière à se présenter au Fort-neuf de Vincennes (94) bâtiment 45, le premier jour des épreuves, le 3 janvier 2012 pour 8 h 30 (9 h 00 début des épreuves).

2.2. Tenue.

Les candidats, les membres du jury et les membres de la commission de surveillance porteront la tenue 22 (code interarmées D) avec pull, chemise ou chemisette pour le déroulement des épreuves écrites.

2.3. Surveillance des épreuves.

Elle sera assurée par une commission de surveillance dont la composition figure en annexe III.

3. RETOUR DES COMPOSITIONS.

À l'issue de chaque épreuve, les copies des candidats seront transmises sur place par le président de la commission de surveillance à la cellule de mise en œuvre des concours.

4. CORRECTION DES COMPOSITIONS.

La correction des copies des candidats par les correcteurs du jury, désignés par le chef d'état-major de l'armée de terre (CEMAT), se déroulera jusqu'au jeudi 26 janvier 2012 ⁽¹⁾.

5. COMMISSION D'ADMISSIBILITÉ.

La commission d'admissibilité se tiendra au bureau concours le mardi 31 janvier 2012 ⁽¹⁾.

(1) Date prévisionnelle.

ANNEXE II. ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION.

Chaque filière comporte deux épreuves orales, chacune dotée du coefficient 3. Chaque épreuve se déroule de la manière suivante :

- 30 minutes de préparation ;
- 30 minutes d'interrogation.

Chaque épreuve est notée sur 20. Les candidats qui ont obtenu une note inférieure à 6 sur 20 dans l'une des épreuves sont éliminés.

1. NATURE DES ÉPREUVES PAR FILIÈRE.

1.1. **Filière sciences de l'ingénieur.**

Ces épreuves consistent en deux interrogations : une de mathématiques et une de sciences physiques qui chacune comporte la restitution d'un sujet choisi puis une interrogation portant sur l'ensemble du programme de l'épreuve.

1.2. **Filière sciences de l'homme et de la société.**

Ces épreuves consistent en deux interrogations : une de « questions sociales » et une de « questions internationales » qui chacune comporte la restitution d'un sujet choisi puis une interrogation portant sur l'ensemble du programme de l'épreuve.

1.3. **Filière langues et relations internationales.**

Ces épreuves consistent en une interrogation dans la langue vivante 1 et la langue vivante 2, à partir d'un texte écrit choisi par le candidat.

1.4. **Filière administration gestion logistique.**

Ces épreuves consistent en deux interrogations : une de comptabilité et une de mathématiques qui chacune comporte la restitution d'un sujet choisi puis une interrogation portant sur l'ensemble du programme de l'épreuve.

1.5. **Filière systèmes de télécommunications et d'information.**

Ces épreuves consistent en deux interrogations : une de mathématiques et une d'informatique qui chacune comporte la restitution d'un sujet choisi puis une interrogation portant sur l'ensemble du programme de l'épreuve.

2. ORGANISATION DES ÉPREUVES.

Les épreuves orales se dérouleront dans les locaux de l'EMSST à l'école militaire (Paris 75007) du 16 au 21 février 2012 (1). Les candidats seront convoqués individuellement par le bureau concours de la DRHAT selon un calendrier qui sera mis en ligne sur intraterre - site de la DRHAT (bouton concours - rubrique EMS 1/DT) dès la signature des résultats d'admissibilité.

Les candidats porteront la tenue 22 (code interarmées D) avec vareuse pour le déroulement des épreuves orales.

3. COMMISSION D'ADMISSION.

La commission d'admission, présidée par le président du jury, se tiendra au bureau concours en semaine 8 (1).

(1) Date prévisionnelle.

ANNEXE III.
COMMISSION DE SURVEILLANCE DU CONCOURS.

La commission de surveillance est chargée :

- d'accueillir et d'exercer la surveillance des candidats pendant les épreuves écrites ;
- de fournir aux candidats les feuilles de copies et les feuilles de brouillon ;
- de distribuer les sujets aux candidats ;
- de vérifier les copies et de réintégrer les compositions des candidats auprès du secrétariat du concours.

Elle est composée de militaires de l'armée de terre désignés par les états-majors de soutien de défense (EMSD), au titre du commandement organique territorial terre pour le personnel de l'armée de terre.

Les besoins en personnel sont définis dans le tableau ci-dessous :

DATES.	POSTE.	GRADE.	NOMBRE.	DÉSIGNATION (AU TITRE DU COMMANDEMENT ORGANIQUE TERRITORIAL TERRE POUR LE PERSONNEL DE L'ARMÉE DE TERRE).
Commission : 3, 4, 5, 6, 9, 10 et 11 janvier 2012.	Président.	Officier supérieur (colonel ou lieutenant-colonel).	1 titulaire, 1 suppléant.	EMSD Paris.
	Responsable de salle.	Officier supérieur (lieutenant-colonel).	1 titulaire, 1 suppléant.	
	Adjoint au responsable de salle.	Officier supérieur (commandant).	1 titulaire, 1 suppléant.	EMSD Metz.
	Surveillant de salle.	Sous-officier supérieur.	2 titulaires, 1 suppléant.	EMSD Lyon.

1. DÉSIGNATION.

Pour le lundi 14 novembre 2011, chaque EMSD (au titre du commandement organique territorial terre pour le personnel de l'armée de terre) adressera la liste du personnel désigné (titulaires et suppléants) par message adressé à DRHAT CONCOURS VINCENNES. La nomination de la commission de surveillance sera effectuée par la DRHAT/bureau concours par note adressée aux unités.

2. CONVOCATION.

Un dossier de consignes sera transmis à chaque membre de la commission de surveillance. Le président et le chef de salle seront convoqués à une réunion d'information préalable, courant décembre, par la DRHAT/bureau concours pour une présentation détaillée de la mission.

L'ensemble des membres titulaires de la commission de surveillance se présentera au Fort-Neuf de Vincennes, bureau concours, le mardi 3 janvier 2012 ⁽¹⁾ à 8 h 00 pour terminer la préparation des salles.

La mission de la commission de surveillance s'achèvera le mardi 11 janvier 2012 ⁽¹⁾, à l'issue de la réintégration des copies.

(1) Date prévisionnelle.

**ANNEXE IV.
CELLULE DE MISE EN ŒUVRE DU CONCOURS.**

La cellule de mise en œuvre du concours (titulaires) est constituée par du personnel militaire de réserve désigné par la DRHAT. Elle assiste le personnel militaire du bureau concours dans la mise en œuvre du concours.

La désignation du personnel militaire d'active (suppléants) est à la charge des EMSD Rennes et EMSD Bordeaux, au titre du commandement organique territorial terre pour le personnel de l'armée de terre. Les noms doivent être communiqués, pour le lundi 14 novembre 2011, par message adressé à DRHAT CONCOURS VINCENNES.

Attention : il est impératif que le personnel désigné maîtrise les logiciels « Word » et « Excel », notamment, le suppléant du sous-officier traitant en bureautique.

PÉRIODES DE PRÉSENCE DE LA CELLULE DE MISE EN ŒUVRE.	LIEU.	NOMBRE.		FONCTION-PROFIL.
		TITULAIRES RÉSERVE.	SUPLÉANTS D'ACTIVE.	
- du 14 au 16 décembre 2011 ; - du 3 au 12 janvier 2012 ; - du 26 janvier au 4 février 2012 ; - du 15 au 27 février 2012 ; - du 5 au 7 mars 2012.	Toutes les périodes se déroulent au bureau concours	1	1 (désignation à charge EMSD Rennes).	Chef de la cellule de mise en œuvre : officier (capitaine ou lieutenant).
- du 14 au 16 décembre 2011 ; - du 3 au 12 janvier 2012 ; - du 26 janvier au 4 février 2012 ; - du 15 au 27 février 2012 ; - du 5 au 7 mars 2012.	de la DRHAT (Fort-neuf de Vincennes) ou dans le centre de concours.	2	2 (désignation à charge EMSD Bordeaux).	Traitants : sous-officier (adjudant-chef ou adjudant dont 1 traitant en bureautique).

ANNEXE V.
COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS.

1. COMPOSITION.

Le jury du concours comprend :

- un officier général, président du jury du concours ;
- un officier général, suppléant ;
- un officier supérieur du grade de colonel, vice-président ;
- un officier supérieur du grade de colonel, suppléant.

Épreuves écrites et orales : des officiers supérieurs et/ou des professeurs, correcteurs et examinateurs, et leurs suppléants.

Le jury dispose d'un secrétariat désigné par la DRHAT/bureau concours.

2. JURY DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ.

2.1. **Présidence du jury.**

FONCTION.	NOMBRE.	GRADE.	NOMMÉ PAR :
Président.	1 titulaire.	Officier général.	CEMAT.
	1 suppléant.		
Vice-président.	1 titulaire.	Colonel.	
	1 suppléant.		

2.2. **Correcteurs des épreuves d'admissibilité.**

2.2.1. *Épreuve commune.*

ÉPREUVE.	NOMBRE DE CORRECTEURS.	GRADE OU QUALITÉ.	NOMMÉ PAR :
Analyse-synthèse.	2 titulaires.	Officiers supérieurs et/ou professeurs.	CEMAT.
	1 suppléant.		

2.2.2. *Filière sciences de l'ingénieur.*

ÉPREUVE.	NOMBRE DE CORRECTEURS.	GRADE OU QUALITÉ.	NOMMÉ PAR :
Mathématiques.	2 titulaires.	Officiers supérieurs et/ou professeurs.	CEMAT.
	1 suppléant.		
Sciences physiques.	4 titulaires.		
	2 suppléants.		
Introduction aux systèmes d'information.	2 titulaires.		
	1 suppléant.		

2.2.3. Filière sciences de l'homme et de la société. Éducation et entraînement physiques, militaires et sportifs.

ÉPREUVE.	NOMBRE DE CORRECTEURS.	GRADE OU QUALITÉ.	NOMMÉ PAR :
Culture générale.	2 titulaires.	Officiers supérieurs et/ou professeurs.	CEMAT.
	1 suppléant.		
Histoire.	2 titulaires.		
	1 suppléant.		
Problèmes fondamentaux de droit public.	2 titulaires.		
	1 suppléant.		

2.2.4. Filière langues et relations internationales.

ÉPREUVE.	NOMBRE DE CORRECTEURS.	GRADE OU QUALITÉ.	NOMMÉ PAR :
Langue vivante 1.	2 titulaires.	Officiers supérieurs et/ou professeurs.	CEMAT.
	1 suppléant.		
Langue vivante 2.	2 titulaires.		
	1 suppléant.		
Relations internationales.	2 titulaires.		
	1 suppléant.		

2.2.5. Filière administration gestion logistique.

ÉPREUVE.	NOMBRE DE CORRECTEURS.	GRADE OU QUALITÉ.	NOMMÉ PAR:
Mathématiques.	2 titulaires.	Officiers supérieurs et/ou professeurs.	CEMAT.
	1 suppléant.		
Économie.	2 titulaires.		
	1 suppléant.		
Comptabilité.	2 titulaires.		
	1 suppléant.		

2.2.6. Filière systèmes de télécommunications et d'information.

ÉPREUVE.	NOMBRE DE CORRECTEURS.	GRADE OU QUALITÉ.	NOMMÉ PAR :
Mathématiques.	2 titulaires.	Officiers supérieurs et/ou professeurs.	CEMAT.
	1 suppléant.		
Réseaux et transmission de données.	2 titulaires.		
	1 suppléant.		
Informatique.	2 titulaires.		
	1 suppléant.		

3. JURY DES ÉPREUVES D'ADMISSION.

Les examinateurs des épreuves orales d'admission sont les mêmes que ceux des épreuves écrites.